

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-04-6.1

Processus de recrutement du Directeur de L'INSA Lyon
Calendrier – Campagne – Instances

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 4 juillet 2024,

Vu Code de l'éducation, et notamment l'article L 715-3,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Approuve le processus de recrutement du Directeur de l'INSA Lyon tel que défini ci-après :

Article 1 : Calendrier prévisionnel de recrutement

2 avril 2024	Envoi au ministère de l'avis de vacance
9 mai 2024	Publication de l'avis de vacance au BOESRI
14 juin 2024	Date limite pour le dépôt des candidatures
4 juillet 2024	Le Conseil d'administration : • Approuve le processus de recrutement du Directeur • Arrête la liste des candidatures reçues et déclarées recevables
Du 23 septembre au 4 octobre 2024	Campagne électorale et audition par le Conseil scientifique et le Conseil des études
10 octobre 2024	Le Conseil d'administration : • Approuve les modalités de déroulement de la séance de vote • Auditionne et classe les candidats • Arrête la liste de nom(s) classé(s) à transmettre à Madame la Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.
11 octobre 2024	Transmission au ministère de la liste des candidats
Pour une nomination au 1 ^{er} novembre 2024	Prise de l'arrêté et publication de l'arrêté au BOESRI

Article 2 : Création et composition d'une commission de recrutement

Une commission de recrutement, issue du Conseil d'administration est créée afin d'organiser la campagne du candidat et d'adapter éventuellement le calendrier prévisionnel.

Elle est composée de trois membres du Conseil d'administration :

Véronique SANVOISIN, Julien COLMARS et Nicolas LANGANEY.

Article 3 : Campagne électorale

Le ou les candidat(s) retenu(s) devra (devront) faire campagne du 23 septembre au 4 octobre 2024 :

Des amphithéâtres seront organisés par la direction générale des services afin de faciliter la campagne du ou des candidat(s).

Pour faciliter l'organisation et permettre les échanges, des moments collectifs seront programmés selon le planning prévisionnel indicatif suivant :

Personnels BIATSS	23 septembre 2024
Personnels chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs	24 ou 25 septembre 2024
Elèves (ingénieurs, doctorants, autres élèves)	30 septembre ou 1 ^{er} octobre 2024

Ces échanges pourront éventuellement être regroupés.

A la demande du ou des candidat(s), d'autres rencontres pourront être organisées et des salles réservées pour celles-ci.

Article 4 : Instances

Le ou les candidat(s) retenu(s) sera (seront) auditionné(s) par les Conseils centraux conformément au calendrier prévisionnel suivant :

Conseil scientifique	26 septembre 2024
Conseil des études	3 octobre 2024

Le Conseil scientifique, après audition du ou des candidat(s), émettra un avis qui sera transmis au Conseil d'administration.

Le Conseil des études, après audition du ou des candidat(s), émettra un avis qui sera transmis au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, après audition du ou des candidat(s), arrêtera la liste des candidats classés à transmettre à Madame la Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément au calendrier défini à l'article 1^{er} de la présente délibération.

Article 5 : Portée

Le Directeur Général des Services et le Directeur des Affaires Juridiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 24
<i>Nombre de voix pour</i>	: 24
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 4 juillet 2024

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration

